

CERTIFICAT D'APTITUDE A CONDUIRE EN SECURITE (CACES®) RECOMMANDATION R490 : FORMATION INITIALE A L'UTILISATION EN SECURITE DES GRUES DE CHARGEMENT ET TESTS

Réf de l'action : ECF L511.PR indice 6 du 27/02/25

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Être capable de conduire et d'utiliser, en toute sécurité, une grue de chargement conformément à la recommandation R490.

MÉTIERS ET DÉBOUCHÉS

- La formation au certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES®) Recommandation 490 grues de chargement a un rôle essentiel dans la prévention des risques liés à la conduite d'engins de chargement. Elle enseigne au conducteur les compétences pour conduire en sécurité des équipements concernés et les modalités de tests de ces compétences. Elle permet également de remplir l'obligation réglementaire de formation adéquate.
- La formation ouvre sur des métiers tels que :
 - conducteur de grues de chargement
- Equivalences, passerelles, débouchés : sans objet

PUBLIC CONCERNÉ

- Toute personne souhaitant conduire une grue de chargement correspondant à la catégorie de la recommandation R490,
- Les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation, n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter. Une analyse de vos besoins spécifiques sera réalisée. Nous vous invitons à nous faire parvenir toute demande d'aménagement ou de compensation lors de votre inscription. Nous vous mettrons en relation avec notre réseau d'acteurs du champ du handicap le cas échéant.

PRÉREQUIS

- Aucune expérience de conduite exigée,
- Être âgé(e) de plus de 18 ans (ou moins selon décision de l'Inspection du Travail sous conditions réglementaires),
- Sachant lire et comprendre le français

AVERTISSEMENT

- Pour se présenter à l'épreuve certificative du CACES® le candidat doit présenter une attestation, établie par un organisme spécialisé ou par son employeur, mentionnant qu'il a bénéficié d'une formation lui permettant a minima de disposer des connaissances théoriques et du savoir-faire pratique définis dans la Recommandation R490.
- Le CACES® ne dispense pas, le cas échéant, de l'obligation de détention du permis de conduire approprié pour l'utilisation des grues de chargement qui le nécessitent.
- L'employeur ne pourra délivrer l'autorisation de conduite qu'après s'être assuré de l'aptitude médicale de son salarié et après l'avoir informé des risques liés au lieu et des instructions à respecter sur le site d'utilisation.
- La certification a une durée de validité de 5 ans. Le renouvellement se fait par le passage à nouveau de l'épreuve certificative CACES®.
- Pour les conducteurs réguliers des grues de chargement, la durée initiale du CACES peut être prolongé de 5 ans à son échéance sous conditions de justifier de 50 jours par an de conduite de grue de chargement et de repasser une évaluation théorique chez un organisme testeur certifié.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Avoir satisfait aux prérequis,
- Modalités d'inscription : merci de contacter notre agence par téléphone ou mail. Plus d'informations sur notre site internet ecf.asso.fr.

Fiche descriptive (ECF.FP.A.004 indice 08) annexée au devis, contrat ou à la convention de formation professionnelle

MENDIBOURE FORMATION
BAYONNE
Tél : 0559555055
Email : contact@mendiboure-formation.fr



CERTIFICAT D'APTITUDE A CONDUIRE EN SECURITE (CACES®) RECOMMANDATION R490 : FORMATION INITIALE A L'UTILISATION EN SECURITE DES GRUES DE CHARGEMENT ET TESTS

- 14 jours à compter de la demande de renseignements du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Formation en présentiel

PROGRAMME / CONTENU

1. Effectuer une prise de poste en mobilisant ses connaissances et en assurant les vérifications adaptées pour garantir la conduite en sécurité d'une grue de chargement.
2. Réaliser les opérations d'élingage des charges en sécurité.
3. Réaliser les manœuvres d'une grue de chargement en respectant les règles de sécurité.
- 3.1 Réaliser les manœuvres d'une grue de chargement à l'aide d'une télécommande en respectant les règles de sécurité (optionnel).
4. Réaliser les opérations de fin de poste et d'entretien quotidien en identifiant les éventuels dysfonctionnements ou anomalies de la grue de chargement (câbles de levage, assemblages, structure) pour en rendre compte.

MOYENS HUMAINS

- Enseignants qualifiés ECF.
- Testeur appartenant à un Organisme Testeur Certifié CACES® R490 grues de chargement.
- Personne en charge des relations avec le stagiaire et les personnes en situation de handicap : merci de contacter notre agence.

METHODE ET MOYENS MOBILISÉS

- Matériel : Utilisation d'une ou plusieurs grue(s) de chargement(s) de la catégorie de CACES® (ou d'option choisie),
- Installations, équipements, surfaces et matériels conformes à la R490.
- Equipements de protection individuelle conformes à la réglementation : chaussures de sécurité, vêtement rétroréfléchissant, casque de chantier, gants et protections auditives
- Salle de cours équipées de moyens multimédias,
- Outils, supports et ouvrages pédagogiques réglementaires de la formation remis aux stagiaires,

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DES ACQUIS

- L'assiduité des stagiaires est attestée par un état de présence par demi-journée et confirmé par le formateur
- Modalités d'évaluation en cours de formation :
 - En cours et/ou en fin de formation,
- Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen.
 - QCM d'évaluation théorique,
 - Examen pratique de manipulation d'une grue de chargement conforme à la R490.

SANCTION VISÉE

- Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®) Recommandation R490 : grues de chargement, ou Attestation de résultat (échec ou réussite)
- Attestation de fin de formation.
- Formation éligible au CPF sous le code RS : 6997
- Certificateur : INSTITUT NATIONAL RECHERCHE SECURITE (INRS).
- Date de décision d'enregistrement : 18/12/2024.
- Date de fin d'échéance : 18/12/2029.
- Plus de renseignement sur le site de France Compétences : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6997/>
- Organisme agréé Cf. site www.ecf.asso.fr de l'Agence.

EFFECTIFS

Fiche descriptive (ECF.FP.A.004 indice 08) annexée au devis, contrat ou à la convention de formation professionnelle

MENDIBOURE FORMATION
BAYONNE
Tél : 0559555055
Email : contact@mendiboure-formation.fr



CERTIFICAT D'APTITUDE A CONDUIRE EN SECURITE (CACES®) RECOMMANDATION R490 : FORMATION INITIALE A L'UTILISATION EN SECURITE DES GRUES DE CHARGEMENT ET TESTS

6 stagiaires

DURÉE DE LA FORMATION

21 heures - 3 jours

TARIFS ET MODALITÉS DE FINANCEMENT

• Merci de contacter notre agence par téléphone ou mail.

Fiche descriptive (ECF.FP.A.004 indice 08) annexée au devis, contrat ou à la convention de formation professionnelle

MENDIBOURE FORMATION
BAYONNE
Tél : 0559555055
Email : contact@mendiboure-formation.fr

